

RÉGIONAL

A la Caisse populaire de Laurierville, le 2 juin

Sylvain Morin acquitté de vol à main armée

par Maurice CLOUTIER

ARTHABASKA — Vive surprise hier, au palais de justice d'Arthabaska. Le Trifluvien de 24 ans, Sylvain Morin, a été totalement blanchi, dans l'affaire du spectaculaire vol à main armée commis le 2 juin, à la Caisse populaire de Laurierville.

Le juge Claude Pinard, de la Cour du Québec, qui avait pris l'affaire en délibéré la veille, a libéré totalement le jeune homme des accusations de vol qualifié, de séquestration et de vol d'automobile, qui pesaient contre lui. Soulagé, l'individu a pu quitter le palais de justice avec ses parents. Lors de la deuxième journée du

procès, mercredi, le défenseur, Me Richard Dion de Trois-Rivières, s'est évertué à convaincre le juge que son client avait un alibi, démontrant qu'il ne pouvait pas être celui qui a commis le vol, à l'ouverture de l'institution, le 2 juin.

Trois témoins, deux amies et la mère de l'accusé, sont venus dire

au juge qu'elles avaient vu l'accusé dans les heures précédant et suivant le crime, à Trois-Rivières, à des heures qui ne laissent pas le temps au jeune homme de se déplacer jusqu'à Laurierville pour commettre un vol qualifié et de regagner Trois-Rivières. La mère de l'accusé s'est même effondrée après son témoignage et a dû être transportée à l'hôpital.

Doute raisonnable

Ces témoignages, malgré les éléments de preuve soumis par le

procureur de la Couronne, Me Jean-François Royer, ont suscité un doute raisonnable sur l'innocence du jeune homme chez le juge Pinard, qui a donc acquitté Sylvain Morin de toutes les accusations retenues contre lui. Morin n'avait d'ailleurs aucun passé judiciaire avant cette triste affaire.

Après le vol à la caisse, le 2 juin, le voleur a été incapable de prendre la fuite avec sa motocyclette, ce qui l'a forcé à voler un véhicule, puis à prendre en otage une personne pour se faire conduire jusqu'à Trois-Rivières.

L'enquête policière a finalement débouché sur l'arrestation de Morin, une semaine plus tard. Lors du procès, la Couronne a fait témoigner plusieurs enquêteurs et six témoins qui ont été en contact avec le voleur. Les six témoins ont pourtant dit au juge que Morin était celui qui a commis le vol. Ce ne fut pas suffisant pour faire contre-poids à la défense d'alibi.

Hier, Me Royer n'a pas précisé s'il irait en appel de la décision du juge Pinard.

Poursuite

Savourant sa victoire, Me Dion a cependant averti que son client intentera une poursuite en dommages et intérêts contre la Sûreté du Québec et le ministère de la Justice, pour tous les inconvénients liés à sa mise en accusation.

«M. Morin a passé 34 jours en prison. Vous n'avez pas la moindre idée de ce qu'il a vécu pendant cette période», a conclu Me Dion.

60 000 spectateurs à la parade de nuit du Festival de folklore

par Richard JEAN

DRUMMONDVILLE - Il ne fallait pas se demander où étaient les gens de Drummondville et de la région hier soir. Accompagnés de milliers de visiteurs venant d'un peu partout, ils étaient massés le long des rues Lindsay, Marchand et Hériot pour la traditionnelle parade de nuit de leur Festival mondial de folklore.

Privés pour une première fois cette année de leur parade de jour qui a fait place à un événement d'une aussi grande envergure dimanche dernier, soit Panorama du monde au parc Woodyatt, les amateurs de défilé, et de folklore il va sans dire, se sont repris de plus belle hier soir par une soirée on ne peut plus parfaite.

Sans précédent

Comme à chaque année, les paris sont ouverts quand vient le temps d'évaluer la foule qui assiste à cette manifestation. Avec sa façon de calculer, la sûreté municipale de Drummondville, évalué généralement l'assistance à environ 60 000 personnes. Certains vont dire 70 000. Les plus enthousiastes vont miser sur 80 000 et plus. Bref, si on fait la moyenne, on peut facilement avancer que cette parade de nuit du 8e festival aura été sans précédent. 60 000, 70 000 ou 80 000 et plus, à

vous de juger.

Chose certaine, c'était noir de monde. Selon un agent de la sûreté locale, les plus friands ont installé leur chaise de parterre dès 16 heures, hier après-midi, pour vraiment être dans le «ring side» de la parade et ce, même si le défilé n'a pris son départ que vers 21h15 du parc Ste-Thérèse. Une fois le cortège complété, la foule s'est poussée vers le parc Woodyatt, où on lui a présenté l'extraordinaire feu d'artifice offert par la Ville de Drummondville.

La noce

Ce défilé a évidemment été marqué par le thème de la «grande noce».

Non seulement les quelque 22 groupes qui ont parodé ont présenté les danses et rythmes habituels d'un mariage propre à leurs coutumes, mais le festival a aussi fait sa large part en y insérant

une dizaine de couples récemment mariés, dont certains étaient véhiculés dans des voitures antiques.

Les cloches des églises ont aussi sonné et un immense gâteau de noces complétait le défilé pour assurer tout le rituel entourant le thème de cette 8e édition.

Fête dans les quartiers

Ce défilé a suivi la Journée de Drummondville, laquelle, pour une deuxième année consécutive, a été célébrée dans sept quartiers de la municipalité à l'occasion d'un «4 à 7».

Les gens des quartiers Drummondville-Ouest, St-Pierre, St-Jean-Baptiste, St-Joseph, Ste-Thérèse, St-Simon-Christ-Roi et St-Philippe ont en effet eu l'occasion de faire la fête en compagnie de quelques-unes des troupes participantes.

Aujourd'hui, le festival entreprend son dernier week-end. On dit que les salles sont encore complètes pour les derniers spectacles et il faut aussi s'attendre à une foule record pour les cérémonies de fermeture dimanche au Centre Marcel-Dionne.



Le Festival mondial de folklore de Drummondville, ce n'est pas uniquement le rendez-vous de la danse et des chants. C'est aussi la fête des enfants qui aiment bien se faire «barbouiller» le visage pour ajouter de la couleur à l'événement.

Policiers de Thetford Mines: le conseil accepte un horaire de douze heures

THETFORD MINES (PS) — Le dossier des négociations entre les représentants de la ville de Thetford Mines et de l'Association des policiers-pompiers de Thetford Mines et Black Lake, a franchi une importante étape, au cours des derniers jours.

En effet, les dirigeants de la corporation municipale ont accepté la demande syndicale relative à l'introduction de deux quarts de travail de douze heures par jour au lieu de trois quarts de

huit heures par jour. Cette requête avait déjà été refusée, lors de négociations antérieures, par les édiles. Cette année, les élus municipaux ont accepté d'inclure un horaire de douze heures, dans la prochaine convention collective des policiers-pompiers, mais dans l'optique d'un règlement négocié.

Autres clauses

La majorité des autres clauses

du prochain contrat sont également réglées. Les seuls points encore en suspens touchent l'augmentation salariale et les congés de maladie. Au début du mois de juin, la ville avait déposé des offres monétaires pour un contrat de 3 ans, soit des hausses annuelles de 4,5, 4 et 4 pour cent.

En outre, le rajustement des conditions salariales constitue une importante priorité pour les policiers. Ils réclament un meilleur

traitement monétaire du fait qu'ils ne figurent actuellement qu'au 64e rang parmi les 115 villes de la province dont les constables sont membres de la Fédération des policiers du Québec et ce, au chapitre de la rémunération.

La prochaine rencontre est prévue pour le mardi 9 août, en vue du renouvellement de la convention collective, échue depuis le 31 décembre 1988.

Corporation de développement de Disraéli Pas de décision encore sur une éventuelle mise en demeure

par Pierre SÉVIGNY

DISRAËLI — Aucune décision ne sera prise avant le début du mois d'août quant à l'institution éventuelle de procédures judiciaires visant à forcer la Corporation de développement économique de Disraéli à reprendre toutes les démarches relatives à l'appel d'offre pour la construction d'un complexe industriel d'une superficie de 15 000 pieds carrés.

C'est ce qu'a déclaré à LA TRIBUNE, le procureur de la firme Les constructions et les Bétons Léo Barolet de Weedon, Me Marcel Després, lorsqu'invité à préciser s'il donnerait suite à la mise en demeure signifiée le 19 juin, à la Corporation.

Jusqu'à présent, la direction de la Corporation n'a pas cru bon d'obtempérer à la demande et a autorisé la firme C.R. Gagnon Construction Ltée de Victoriaville à entreprendre les travaux d'érection du complexe industriel.

Me Després a précisé qu'il avait communiqué avec l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) qui s'est engagé pour un montant de 225 000 \$ dans le projet. Le procureur de Sherbrooke attend de connaître la position formelle de cet organisme gouvernemental avant de réévaluer la situa-

tion.

Agacement

Mais, il ne cache pas son agacement au regard du silence des dirigeants de l'OPDQ qui, selon lui, semblent peu intéressés à intervenir dans le dossier.

Il trouve cette attitude pour le moins curieuse du fait que des fonds publics sont engagés dans cette histoire. «L'OPDQ a établi des règles en vertu d'un protocole mais ni ses représentants ni ceux de la Corporation ne les suivent et pourtant, tout le monde a l'air de bien s'entendre».

Me Després voudrait connaître les raisons qui ont incité la Corporation à éviter le lancement public d'appel d'offre pour préférer des soumissions privées de trois ou quatre entrepreneurs et pourquoi ces cotations ont été ouvertes sans témoin. Ce dernier attend donc les réponses à ces interrogations avant de bouger.

Mais, dit-il, c'est le gouvernement qui devrait entreprendre les démarches nécessaires à la reprise du processus d'appel d'offre du fait que c'est lui qui a autorisé le versement d'une subvention, surtout que le protocole concerne l'OPDQ et la Corporation de développement économique de Disraéli.

Grantham-Ouest s'agrandit avec les 600 logements des Terrasses du Parc

par Richard JEAN
GRANTHAM-OUEST — D'ici cinq ans, la municipalité de Grantham-Ouest pourrait bien compter 600 nouvelles unités de logement avec la réalisation du plus important projet domiciliaire de son histoire, les Terrasses du Parc.

La première phase de cet important projet, qui comprendra des constructions de type unifamiliale, trifamiliale et multifamiliale, a été inaugurée, hier, en présence des promoteurs et de quelques élus municipaux.

Cette première étape, qui pourrait être entreprise d'ici deux mois, consistera en l'aménagement d'une vingtaine de terrains situés dans le prolongement de la rue St-Denis.

Une des particularités du projet, qui s'intégrera aux zones résidentielles existantes, prévoit de réserver un territoire d'environ 240 000 pieds carrés en vue d'un développement de haute gamme dont la valeur de construction sera de 100 000 \$ et plus.

35 millions \$

Dans l'ensemble, le projet Terrasses du Parc, est évalué à quelque 35 millions \$.

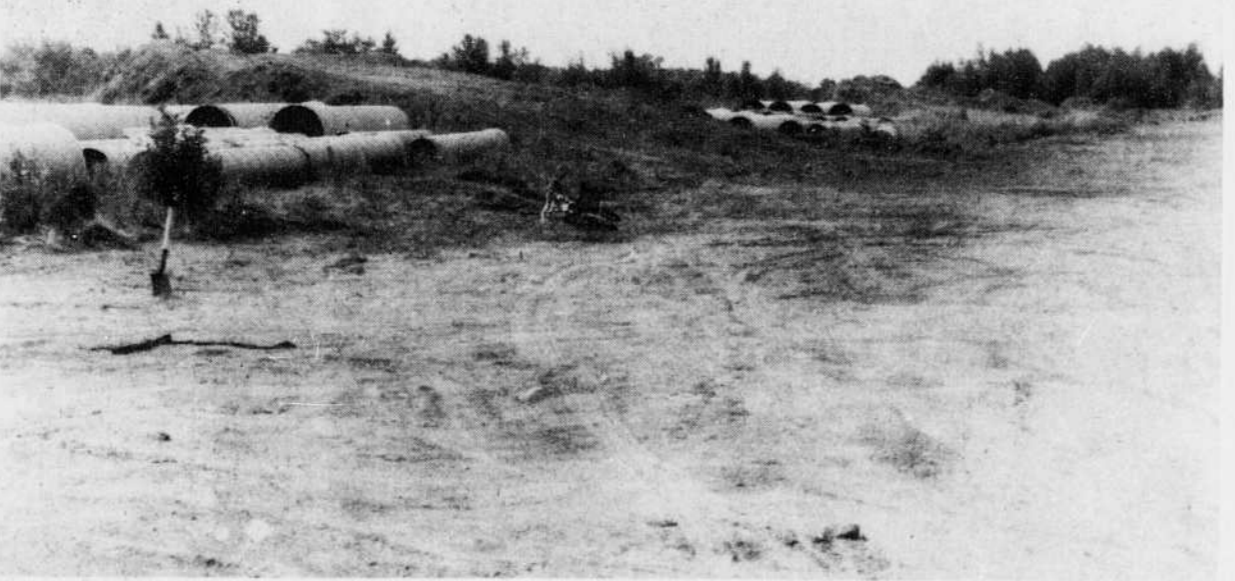
Il compte quatre parcelles de terrains faisant partie des lots 300 et 302 du canton de Grantham, dans la municipalité de Grantham-Ouest. La superficie

globale de 467 510 mètres carrés prend une forme irrégulière entre le boulevard Lemire, l'autoroute 55, le chemin de fer du Canadien

Pacifique et le prolongement de la rue St-Denis.

Les terrains acquis par la compagnie 132299 Canada Inc et son

président, Sydney Sweibel, au prix de 410 250 \$, appartiennent à la Succession Marcel Lamothe et Laurent Lamothe.



C'est sur cette portion de terrain, dans le prolongement de la rue St-Denis, que se réalisera la phase I de l'important projet domiciliaire Terrasses du Parc.

Devant le juge, il crie à fendre l'âme et se débat

DRUMMONDVILLE (GP) — Un individu d'une trentaine d'années, qualifié d'hypernervueux par les témoins, a causé tout un émoi au palais de justice, au moment de sa comparution devant le juge de paix.

L'homme, quoique escorté de policiers, refusait net d'aller en prison et criait à fendre l'âme qu'on ne l'y enverrait pas. Pourtant, la Couronne réclamait sa détention pour les trois plaintes qui lui étaient présentées: ivresse au volant, vol mineur et surtout bris

de probation. L'homme ne voulait rien entendre: en plus de crier au moment de sa comparution devant le juge de paix, José Tremblay, le projetait au sol tout ce qui lui tombait sous la main dans la salle d'audience et déchirait les documents de justice qu'on lui avait remis. Il soutenait avoir des amis parmi les motards. Si on l'envoyait en prison, il ferait appel à eux pour y mettre le feu, etc.

Malgré ses protestations, il a été dirigé vers la prison commune

de St-Hyacinthe, au grand soulagement du personnel du palais de justice, ameuté par cette furie.

A la prison

Pas au soulagement des agents de la prison maskoutaine cependant: ils communiquaient, hier, au palais de justice de Drummondville, pour savoir quand l'individu serait entendu pour sa requête en libération, devant un juge de la Cour du Québec. Ce sera effectivement ce matin,

devant le juge Marc Dufour qui viendra spécialement de Québec pour entendre les réclamations de «l'hypernervueux» et déterminer s'il peut ou non reprendre sa liberté en attendant les autres procédures judiciaires.

Les autorités de St-Hyacinthe ont fait savoir qu'elles étaient soulagées d'apprendre cette information. Si l'audience n'avait pas eu lieu aujourd'hui, leur projet était d'envoyer l'individu à la prison Parthenais de Montréal pour la fin de semaine.

En bref

Subventions à quatre organismes

DRUMMONDVILLE (RJ) — Quatre organismes pour personnes retraitées du comté de Drummond ont été acceptés pour se partager la somme de 35 255 \$ en subventions dans le cadre du programme Nouveaux horizons du gouvernement fédéral, annonce le député Jean-Guy Guibault.

D'abord, le Club de l'âge d'or St-Pierre s'est vu accorder une somme de 10 829 \$ pour organiser diverses activités telles que repas communautaires, rencontres à l'extérieur, confection de court-peintures, cours de conditionnement physique et de danse, ainsi que sorties culturelles.

En second lieu, le Club de l'AA-

ge d'or St-Bonaventure recevra un montant de 8458 \$ pour la mise sur pied de soirées récréatives, repas communautaires, rencontres à l'extérieur, jeux de gilet, de baseball et de cartes, ainsi qu'une excursion.

Le comité des résidents d'Auberge Bon-Conseil s'est vu allouer 5265 \$ pour des rencontres sociales, la pétanque, le golf et des sorties récréatives.

Finalement, une somme de 10 703 \$ servira pour la formation d'une chorale, des cours de leadership et de croissance personnelle, des sessions de danse-gymnastique et des visites intergroupes au Centre récréatif St-Jean-Baptiste.

Polyglotte

De toutes les bénévoles qui oeuvrent au Festival de folklore, Gisèle Blanchette-Chagnon est sans doute la plus polyglotte: elle maîtrise sept langues. En plus du français et de l'anglais, elle parle

couramment le bulgare, le russe, l'italien et le polonais et se débrouille en arabe. Son prochain défi: apprendre le mandarin, langue la plus parlée en Chine.

Musique vocale

Cinq concerts de musique vocale sont présentés, durant le Festival, à l'église St-Frédéric de Drummondville, à 17h30, de lundi à vendredi. Dans l'ordre, des

troupes de Yougoslavie, Pologne, Suisse, URSS et des Pays-Bas. Au même endroit et les mêmes jours, des concerts d'orgue sont offerts à midi.